



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les Motivations de départ à la retraite

Type d'opportunité : Reconduction d'enquête existante

Périodicité : tous les 3 ou 4 ans

Demandeur : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), ministère des Solidarités et de la Santé.

Au cours de sa réunion du 12 mars 2020, la commission « Services publics et services aux publics » a examiné le projet d'enquête sur les Motivations de départ à la retraite.

À l'origine, la demande émane de la Direction de la Sécurité Sociale (DSS) et le projet d'enquête avait été inscrit dans la convention d'objectifs et de gestion entre l'État et le régime général d'assurance vieillesse pour la période 2009-2013. Le besoin d'information s'inscrivait dans le cadre de la préparation de la réforme des retraites de 2010. Depuis, les informations obtenues grâce à cette enquête s'inscrivent dans la réflexion plus générale des orientations à donner en matière de retraite. L'enquête a été élargie aux fonctionnaires de l'État et des collectivités locales et aux agents de la SNCF. Elle alimente notamment les réflexions du conseil d'orientation des retraites (COR), partenaire de l'enquête.

La première édition de l'enquête s'est déroulée en 2010 et a été reconduite en 2012, 2014, et 2017. Suite aux quatre premières vagues, il a été décidé d'espacer davantage les enquêtes ainsi que d'alléger certaines parties du questionnaire pour étoffer les modules tournants. Initialement prévue en 2020, la 5^{ème} vague de l'enquête a été décalée d'un an en raison de la mise en place des nouveaux coefficients temporaires de l'Association générale des institutions de retraites des cadres et Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés (AGIRC-ARRCO), et également pour des questions de budget et d'organisation de l'ensemble des partenaires.

L'enquête sur les motivations de départ à la retraite est une source sans équivalent pour analyser les déterminants de la décision de départ car elle associe aux réponses des assurés collectées, les données administratives appariées de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), du Service des retraites de l'État (SRE), de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), de l'AGIRC-ARRCO, et de la Caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la SNCF (CPRPSNCF). Les études réalisées sur les retraites à partir d'autres sources, à la Drees et dans les services statistiques des caisses de retraite, reposent principalement sur des fichiers administratifs et ne permettent donc pas de repérer un certain nombre de facteurs qui conduisent à la cessation d'activité ou au départ à la retraite.

L'enquête sur les motivations de départ à la retraite est plus complète que les enquêtes existantes abordant le sujet du départ à la retraite (enquête Share notamment) et s'enrichit à chaque vague de nouveaux modules tournants afin de mieux cerner les conditions de départ à la retraite et d'appréhender d'autres facteurs qui influencent la décision (planification, normativité perçue des retraites, anticipation du montant de pension, etc.). Pour cette nouvelle vague de l'enquête, et à la demande des partenaires, il est prévu une éventuelle post-enquête qualitative auprès d'un sous-échantillon de retraités.

Le questionnaire aborde les thématiques suivantes :

- Opinion sur l'âge de départ à la retraite
- Situation personnelle juste avant le départ à la retraite
- Déterminants et importance de ces déterminants dans la décision de partir à la retraite et également dans la décision de prolongation éventuelle d'activité
- Évolution de la situation financière liée au passage à la retraite
- Connaissance de certains dispositifs institutionnels

Pour cette 5^{ème} vague, les modules tournants abordent la planification du départ à la retraite et l'anticipation du montant de pension, ainsi que la satisfaction à la retraite. Dans la vague précédente, les modules tournants traitaient de la situation financière et patrimoniale des enquêtés, ainsi que de leur perception du système de retraite en France.

Les personnes enquêtées seront des nouveaux retraités d'un droit direct à la CNAV, au SRE, à la CNRACL ou à la CPRPSNCF résidant en France métropolitaine ou dans les départements et régions d'Outre-mer, et ayant liquidé leurs droits entre juillet 2019 et juin 2020.

L'enquête sera réalisée par téléphone par un prestataire de service retenu à l'issue d'un appel d'offre et vise un échantillon d'environ 32 500 personnes. De plus, il est prévu un appariement avec les données administratives des régimes de retraite participants, qui sera opéré par la Drees. Pour cette nouvelle vague, un appariement avec les données de l'échantillon interrégimes de retraités (EIR) est envisagé.

La collecte devrait être réalisée entre février 2021 et avril 2021. Le questionnaire est calibré pour une durée d'environ 15 minutes par téléphone.

L'enquête est faite en concertation avec plusieurs partenaires : le secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites (SGCOR), la DSS, la CNAV, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), le SRE, l'AGIRC-ARRCO, et la CPRPSNCF.

De plus, une consultation électronique sur le questionnaire est réalisée ensuite par le COR auprès de tous ses membres : organisations syndicales et patronales, parlementaires, représentant des administrations, entre autres.

La DREES, le SG-COR, la DSS, la CNAV, le SRE, la CDC, l'ARGIRC-ARRCO et la CPRPSNCF sont membres du comité de pilotage. Ce comité a pour rôle de définir le calendrier de l'enquête, d'échanger sur les aspects juridiques, d'établir le questionnaire de l'enquête, d'élaborer les procédures d'échantillonnage, de redressement et d'appariement et d'analyser le déroulement de l'enquête lors des phases de terrain.

Une publication des premiers résultats est prévue pour le deuxième semestre 2021. Ils seront publiés dans la collection « Études et Résultats » de la Drees, accessible gratuitement sur Internet, et éventuellement en parallèle dans les supports de publication des régimes de retraite. Des tableaux de résultats détaillés seront également publiés dans l'espace data.drees.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour l'année 2021.